

0886

1988
Stages
12

École Nationale Supérieure de Bibliothécaires - Villeurbanne
Institut d'Etudes Politiques - Grenoble

D.E.S.S. :

RAPPORT DU STAGE

effectué par
Isabelle GUIRAO

1988
Stages
12

Bibliothèque Municipale Séguier
NIMES
Eté 1988

I/ PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1) Fiche signalétique

Le stage s'est déroulé à la bibliothèque municipale Jean-François Séguier. Il s'agit d'une ancienne bibliothèque datant de 1803. Elle fut installée dans l'ancien collège des Jésuites en 1794.

Elle a bénéficié des confiscations révolutionnaires et notamment des bibliothèques de l'Académie Royale de Nîmes, fondée en 1684, contenant les collections du savant nîmois J.F. Séguier. (1703-1784) et aussi des couvents de Nîmes et de la région dont la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon (manuscripts hébraïques).

Au XIX^{ème} siècle, les dons et les legs lui permettent de passer de 10.194 volumes en 1805 à 72.918 en 1906. Son fonds, témoin de l'histoire des bibliothèques, lui a valu d'être classée par la loi du 20 juillet 1931.

Son adresse est la suivante :

9, Grand Rue
30000 Nîmes

Elle est située dans une rue centrale de la ville mais dans des locaux exigus et vétustes.



2) Le fonds de la bibliothèque

La richesse des collections de la bibliothèque est manifeste. On dénombre à l'heure actuelle plus de 250.000 titres en 300.000 volumes dont 40.000 relèvent des fonds anciens (avant 1810).

Les collections se répartissent de la manière suivante :

- 7000 ouvrages des collections personnelles de J.F. Séguier
- 50 incunables
- 800 à 900 manuscrits
- un remarquable fonds théâtral (XVII-XIX^{èmes} siècles)
- un fonds de récits de voyages (XVI-XVIII^{èmes} siècles)
- un fonds musical comprenant de nombreuses partitions du XVIII^{ème} siècle et des débuts du XIX^{ème} dans le fonds Sabatier (recueils d'opéras)
- un fonds photographique

1988
Stages
12

- un fonds taurin (le deuxième en France)
- des ouvrages modernes de bibliophilie.

La politique d'acquisition actuelle met l'accent sur l'art contemporain dans ses implications bibliophiliques et iconographiques. A ce titre ont été acquis de nombreux ouvrages d'art mais surtout des fonds cohérents, comme l'ensemble des œuvres du poète Marcel Béalu, comme de rarissimes ouvrages de Philippe Soupault.

Les collections iconographiques ont bénéficié de l'acquisition d'œuvres peintes et gravées d'Albert Decaris et Lucien Coutaud. Au titre local, les manuscrits de l'écrivain Marc Bernard ont été ajoutés, et la collection du revistero taurin Georges Reboul a enrichi le fonds taurin.

3) Le nombre de salariés

A ce niveau-là, la bibliothèque subissait un retard manifeste. Seuls d'importants efforts de recrutement depuis 1983 ont permis de pallier ces carences en personnel.

Ils témoignent de la prise de conscience de la nécessité de créer un réseau de lecture publique appuyé par des professionnels et ils s'inscrivent dans une volonté de politique culturelle.

L'organigramme est le suivant :

- 2 conservateurs dont le directeur J.M. Massadau et son adjoint, J.F. Foucaud, chargé des fonds anciens
- 1 administrateur financier
- 1 bibliothécaire 1ère catégorie, G. Caillaud, affecté aux annexes et chargé de l'informatisation avec Libra
- 21 bibliothécaires adjoints (c'est à ce niveau que l'effort de recrutement a été le plus sensible)
- 20 + 7 employés de bibliothèque
- 1 contrôleur administratif principal
- 3 chauffeurs
- 5 commis
- 1 dactylo-secrétaire
- 8 personnels d'entretien.

Un conservateur chargé de la lecture publique a été recruté dans le cadre de la nouvelle médiathèque.

4) Le budget

Le rapport annuel de l'exercice 87 permet d'étudier la répartition entre dépenses et recettes.

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT, Dépenses		
Total des lignes 2 à 7	3 724 119	1
Achat de Terrains		2
Construction, achat et aménagement de bâtiment	399 449	3
Achat de matériel et mobilier	1 456 412	4
Achat et aménagement de véhicules		5
Achat de documents (livres, manuscrits, disques etc)	1 619 387	6
Autres dépenses, y compris équipement informatique	248 871	7

INVESTISSEMENT, Recettes			
Total des lignes 9 à 14	1 169 000	8	
Subventions de l'Etat	Concours particulier, deuxième part	806 000	9
	Autres, à préciser :		10
Subventions de la région	363 000	11	
Subventions du Département		12	
Participations d'autres communes		13	
Autres recettes d'investissement		14	

FONCTIONNEMENT, Dépenses			
Total des lignes 16 à 21	12 239 846	15	(1)
Personnel 945 220 931 001	9 800 311	16	
Achat de documents (livres, manuscrits, disques etc)		17	
Abonnements aux périodiques 663 000	94 061	18	
Impression et reliure articles 662 000 et 662 100	148 225	19	
Informatique dépense comprise avec les dépenses de fonctionnement		20	
Autres dépenses de fonctionnement	2 197 249	21	(2)

FONCTIONNEMENT, Recettes			
Total des lignes 23 à 31	440 172	22	
Usagers	Droits, cotisations, amendes	19 063	23
	Vente de catalogues ou autres publications		24
Subventions de l'Etat	Concours particulier, première part	421 109	25
	Autres, à préciser		26
Subventions du Conseil Général		27	
Subventions de la Région (Conseil Régional ou office régional)		28	
Participations d'autres communes		29	
Centre National des Lettres		30	
Autres recettes de fonctionnement, à préciser		31	

(1) *Dépenses de Personnel* établies d'après le document envoyé en Prefecture au titre de la Dotation Générale de Décentralisation

(2) *Dans les autres dépenses de fonctionnement j'ai pris en compte :*

Les dépenses directes

art. 662 900	Autres prestations de Service	36 223
605 000	Produit Entretien Ménager	1 587
609 000	Autres fournitures (Protect. Livres)	136 720
633 000	Acquisition petit matériel-outill. panneaux	9 709
640 900	Autres contingents - Participations diverses	369 220

Les dépenses indirectes

932 001	Biens meubles et immeubles	74 342
932 002	Ensemble immobilier et mobilier	34 743
932 003	Ensemble mobilier	33 687
934 001	Administration générale	619 604
930 000	Quote part frais financiers	881 414
		<hr/>
		2 197 249

NOTICE EXPLICATIVE

1 à 31. Dépenses et recettes de l'exercice. Ne pas porter les décimales. Tous les chiffres devront être arrondis au franc voisin.

1 à 7. Investissement. Dépenses. Ne pas compter les remboursements d'emprunts dans ces rubriques.

6. Achat de documents. Voir aussi la rubrique 17. Ne porter une somme sur cette ligne que dans la mesure où des achats de documents figurent en investissement. Ne pas porter les mêmes dépenses à la fois en investissement et en fonctionnement.

7. Autres dépenses. Y compris équipement informatique, strictement et exclusivement destiné à la bibliothèque (matériels, logiciels).

8 à 14. Investissements. Recettes. Ne pas compter les emprunts dans ces rubriques.

15 à 21. Fonctionnement. Dépenses.

16. Personnel. Indiquer les frais de personnel permanent et de personnel temporaire (y compris les charges sociales). Ne porter ici que les dépenses propres à la Bibliothèque, y compris le personnel de gardiennage et de service, mais ne pas inclure les dépenses de personnel d'administration générale de la mairie réparties sur les différents services.

17. Achat de documents. Ne pas porter des dépenses figurant déjà à la rubrique 6 (achat de documents en investissement).

19. Impression et reliure. Les autres prestations de service relatives à la bibliothèque doivent être comptées dans les autres dépenses de fonctionnement (rubrique 21).

20. Informatique. Dépenses de gestion informatique strictement et exclusivement appliquée à la bibliothèque (frais de télécommunications, abonnements à des bases de données ou à un réseau, frais de maintenance...)

21. Autres dépenses de fonctionnement. Total des dépenses directes en chauffage, entretien des bâtiments de la bibliothèque, produits d'entretien, petit matériel, poste et téléphone, assurances etc... et des dépenses indirectes de même nature réparties sur la bibliothèque.

Porter les intérêts des emprunts contractés pour la bibliothèque. **Ne pas mentionner les frais d'administration générale.**

22 à 31. Fonctionnement. Recettes.

25. Subventions de l'Etat. Concours particulier 1ère part. Porter ici les sommes perçues effectivement durant l'exercice.

5) L'environnement

La bibliothèque Séguier dessert la préfecture du Gard, Nîmes, ville de 135.000 habitants, à travers un réseau toujours en voie d'amélioration.

Le réseau se divise en deux sections :

- la section "Etude, documentation et fonds anciens" située à la bibliothèque Séguier

- la section lecture publique :

- a) En centre ville : elle a été décentralisée en 1979 dans la bibliothèque André Chamson (84 m²), rue de la Couronne, dans un local proche.

Elle constitue la section de prêt et de lecture publique pour adultes et enfants.

Elle est fréquentée par près de 300 lecteurs par jour.

- b) Dans les quartiers : plusieurs équipements assurent la lecture publique.

- le plus ancien, la bibliothèque municipale annexe du Centre Pablo Neruda, place Hubert Rouger, mise en service depuis 1970, elle est considérée comme une annexe bien que située dans un quartier central.

Surface : 100 m²

- La bibliothèque municipale annexe du centre Jean Paulhan, mas de Mingue, fonctionne depuis 1984.

Surface : 100 m²

- La nouvelle médiathèque-annexe Marc Bernard, place Debussy, installée au cœur du quartier commercial de la Zup-Sud. Elle fonctionne depuis 1986 et offre des collections multi-média.

Surface : 850 m²

Autres Services :

- Le bibliobus, en activité depuis 1976, remplacé en 1984, dessert 19 points.
- Le service interne commun, véritable centrale-bis, située à 2 km du centre ville dans un ancien magasin de meubles, Monsalon; il sert de dépôt pour les collections et de centre nerveux pour les services communs de la bibliothèque.
Il est aussi un centre de préparation des médiathèques.
Actuellement, l'ensemble de la lecture publique est informatisé par le logiciel LIBRA.

6) Les objectifs de production, les missions

Ils correspondent à ceux, classiques, de la bibliothèque municipale, à savoir pour la bibliothèque d'étude :

- conservation et préservation des fonds anciens
- mise à disposition
- transmission : il s'agit de classer, de cataloguer et de faire connaître la richesse de ces fonds.

La bibliothèque municipale doit aussi :

- assurer la documentation de base du citoyen
- l'information dans tous les domaines
- inciter au plaisir de lire, d'écouter et de regarder.

Service public, elle fait partager la culture à l'ensemble de la population.

Fournir la plus large documentation au public le plus large, telle est sa devise.

7) Le responsable

Conservateur en chef, diplômé de l'ENSB, il est chargé d'assurer la direction des bibliothèques de Nîmes.

Il est aussi un des instigateurs de la création de la médiathèque centrale.

II/ PROFIL DE L'EMPLOI OCCUPÉ

1) Mission confiée

Durant mon stage, j'ai été amenée à porter une réflexion d'ensemble sur le projet de médiathèque-Carré d'Art. Le directeur de la bibliothèque m'a confié le soin de faire un bilan des états successifs de l'étude menée à Nîmes depuis 1984.

En ce sens, j'ai effectué un travail d'historique :

- examen des différentes versions
- étude des difficultés de programmation et prise de conscience de la complexité d'un dossier en évolution perpétuelle
- bilan comparatif

J'ai donc étudié le dossier technique et son contexte, dans le cadre de la décentralisation.

A ce niveau, j'ai été associée à l'avancement du projet. Il fallait le resituer dans le contexte des chantiers nationaux en province, des grands projets d'Etat subventionnés.

A ces fins, j'ai aussi effectué un travail de documentaliste. J'ai classé les documents et les articles traitant du Carré d'Art, les programmes, les plans successifs.

J'ai eu un certain nombre de contacts avec les membres des deux entités (les directeurs de la bibliothèque et du musée).

J'ai aussi rencontré des responsables municipaux comme le Maire, Jean Bousquet, et son adjoint, Camille Lapierre. Cette double documentation, théorique et pratique, m'a permis de prendre pleinement conscience des enjeux du Carré d'Art.

2) Résultats

a) Quelques dates clés dans l'historique du projet :

- Mars 83 : Election du Maire Jean Bousquet.
Le thème majeur de son programme est le rayonnement culturel de la ville.
- Avril-Septembre 83 : le projet de création d'un musée d'art contemporain fusionne avec le projet de création d'une médiathèque présenté par J.M. Massadau.
- Octobre 83 : Fusion des deux projets sur le modèle de Beaubourg.
Entretien avec Jack Lang.
- Novembre 83-Mars 84 : accord de principe.
- Avril-Juin 84 : réunion d'un groupe de travail.
- Octobre 84 : concours d'architectes.
Norman Foster est proclamé lauréat.
- Janvier 86 : délivrance du permis de construire par J. Lang.
- Janvier 88 : début des travaux.
- 18 Mars 88 : présentation de la maquette du Carré d'Art par Jean Bousquet à François Léotard, Ministre de la Culture.

b) Les évolutions du projet repérées

Le projet de construction du Carré d'Art a eu une histoire mouvementée

puisque son élaboration s'est faite progressivement à l'issue de négociations et aussi parfois de... tensions entre les divers partenaires culturels.

La coexistence de deux entités complémentaires mais autonomes n'a pas été sans soulever de difficultés et ce, d'autant plus que le site choisi comportait des contraintes incontournables : 2.500 m² et la nécessaire limitation en hauteur de l'édifice afin de respecter l'harmonie avec la Maison Carrée.

S'est posé dès le départ un problème aigu de répartition des surfaces entre les deux entités, médiathèque et musée d'art contemporain.

Le musée d'art contemporain a eu des incidences sur la programmation de la médiathèque.

On a abouti à la répartition suivante : 5.300 m² pour la médiathèque, 4.300 m² pour le musée.

Idéalement, la médiathèque aurait dû être dotée d'une surface plus importante.

De cette réduction découlent maints inconvénients : insuffisance de la section enfantine, circulations internes à optimiser, bureaux réduits...

Un certain nombre de changements se sont produits :

- contrôle des documents aux entrées
- suppression de l'artothèque (280m² prévus)
- suppression d'un studio de danse.

La nouvelle conception de la cour centrale permet d'avoir un accès indépendant à chacun des deux départements et de renforcer en même temps la voie diagonale au travers du bâtiment.

De plus, le prolongement de la cour centrale au niveau du sous-sol 1, permet d'être conscient de la lumière du jour à tous les niveaux publics du bâtiment.

La salle de conférence a été agrandie, passant de 160 à 199 places.

Des problèmes aigus de bureaux se sont posés, auxquels j'ai assisté durant mon stage.

En mai 88 a surgi une nouvelle difficulté, celle du positionnement des bureaux de la médiathèque.

Il était question de déplacer les bureaux nécessaires au traitement technique des collections dans un bâtiment annexe du Carré d'Art, les locaux voisins des pianos Tartamella.

Mais ce déplacement entraînait la rupture entre le travail matériel et le travail intellectuel, la séparation d'un segment de la chaîne du document.

Une nouvelle hypothèse de travail est alors apparue : le transfert du pool directionnel et des relations publiques dans les locaux annexes, le traitement du livre se poursuivant alors sur place.

Mais il se révélait paradoxal de loger à l'extérieur de la médiathèque sa direction !

Seule la création d'un niveau supplémentaire en sous-sol, niveau 4, a permis la résolution de ce problème.

Ce niveau entraîne un coût supplémentaire de 17 millions de francs mais offre 800 m² de locaux techniques en réserve d'affectation.

Dans les nouvelles dispositions, les bureaux seront donc positionnés sur le plateau.

Quant au kiosque périodiques, déplacé au rez-de-chaussée et non plus sur le plateau, il permet d'assurer la présence du livre à l'entrée qui devient dès lors un lieu d'activités et d'animation.

Les changements multiples ont permis au stagiaire de se rendre compte de la complexité d'un projet culturel, de la nécessité d'évoluer en fonction des problèmes qui surgissent.

III/ JUGEMENT SUR LE DÉROULEMENT DU STAGE

1) Les conditions matérielles

Le stage s'est déroulé dans des conditions matérielles rendues difficiles par l'absence de lieu de travail précis due au manque de place.

Les réserves émises concernent essentiellement :

- l'exiguïté : le stagiaire a dû travailler dans l'unique salle d'étude offerte au public ce qui a exigé maints va et vients entre les bureaux, les magasins et la salle. Les personnels attirés sont par ailleurs cantonnés dans une salle de travail unique qui sert à la fois de secrétariat et de lieu de travail sur ordinateurs.

- l'archaïsme : les locaux sont vétustes et poussiéreux; les magasins sont peu accessibles; les sections sont éclatées.

En fait, les conditions matérielles qui ont momentanément gêné le stagiaire sont les mêmes qui paralysent à longueur d'année ce service public et qui hypothèquent son fonctionnement.

2) Déroulement

Le travail s'est donc déroulé de la façon suivante :

- prise en charge personnelle du fait de la disponibilité réduite de la direction et du personnel, fort occupés par la création de la médiathèque et par la saturation de l'équipement actuel.

Bénéficiant d'un libre accès aux documents, le stagiaire a dû organiser au fur et à mesure un travail et établir un plan :

- personnes à contacter et à rencontrer
- liste des documents à dépouiller et à consulter
- recherches générales
- étude des plans

- renseignements à obtenir du conservateur
- échanges avec le personnel
- nécessité de présenter sa mission et de la faire valoir

Au fur et à mesure se sont dégagées des lignes directrices du projet qui ont servi d'axes de travail et de recherche. Elles ont constitué les divers mouvements de notre étude.

La prise de notes, parallèle à l'étude sur le terrain, a permis une rédaction progressive du mémoire qui a ensuite été mis en forme durant les semaines consacrées à la rédaction proprement dite.

3) Une expérience positive et enrichissante

Finalement même les inconvénients, à savoir les conditions matérielles difficiles, ont su devenir des avantages : ils ont permis la juste prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouvait la bibliothèque.

Ils ont montré au stagiaire à quel point s'imposait la création de la médiathèque centrale.

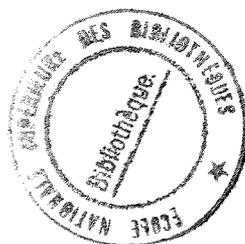
Plus globalement, le stage a permis :

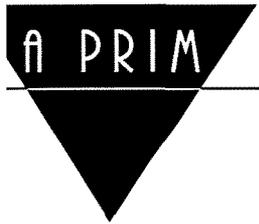
- une mise en situation professionnelle
 - la prise d'initiatives personnelles
 - des déplacements sur les divers points du réseau
 - le suivi quotidien des évolutions subies par le projet
 - la prise de conscience de la nécessité de collaborer en permanence avec les autres partenaires culturels.
- Il convient d'apprendre l'art de la négociation, du compromis aussi.
- de voir les avantages et les inconvénients soulevés par la coexistence avec le musée

- la valorisation du point de vue du professionnel face aux objectifs municipaux comme l'image de marque, la recherche de l'impact médiathèque
- enfin et surtout, le contact enrichissant et humain avec des professionnels et la reconnaissance de leurs difficultés.

Une souple alternance entre le travail intellectuel de recherche et le contact avec les réalités a conduit à la mise en forme de constats pratiques.

A l'issue de ce stage, nous soulignerons combien l'établissement de premiers contacts professionnels avec le conservateur toujours disponible malgré de nombreuses obligations fut gratifiant, tout autant que la rencontre avec le maire de la ville.





Réalisé par A PRIM 9 rue des Chapeliers 30000 Nîmes Tél. 66.76.29.20
